



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

ADMINISTRATION

AM_2023_26

Arrêté municipal

Règlementation de la circulation et du stationnement pour des travaux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable

Rue de Mouthe, Mignovillard

Le Maire de Mignovillard,

- Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande des Etablissements JEANNIN, sis 20 rue du Magasin à Censeau, en date du 22 août 2023, qui souhaite procéder à des travaux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable, en occupant temporairement le domaine public, rue de Mouthe (RD 55) à Mignovillard, entre les numéros 10 bis et 10 ter,

- Considérant que les travaux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable auront lieu entre le 23 août 2023 et le 1^{er} septembre 2023 dans la rue de Mouthe,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours du chantier,

ARRÊTE

- Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux de pose de conduite d'eau potable avec reprise des branchements, un empiétement sur chaussée sera effectué sur la rue de Mouthe du 23 août et le 1^{er} septembre 2023.
- Article 2 : Tous les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, à une circulation alternée manuellement.

Article 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 : M. le Maire de Mignovillard et M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Nozeroy sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à M. le président du Département du Jura.

Mignovillard, le 22 août 2023

Le Maire,

Florent SERRETTE

